

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à 20h, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle communale sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : CALLIZOT Marie-Claude, CAPUOZZO Aurélie, CARRÉ Gilles, DESTREMONT Jean-Paul, DRIDÉ Valérie, GIANESELO Laurent, GRUNFELDER Jean-Marc, KLEIN Jean-Paul, PERRETTA Margaux, THOUVENOT Géraldine, WOIRHAYE Daniel.

Absents excusés : /

Absents: /

1. DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7 ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants pour la durée du mandat aux différents syndicats dont la commune de Sillegny est membre et que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Considérant que, après avoir pris connaissance des candidatures aux différents postes de délégués titulaires et suppléants, celles-ci correspondent aux nombres de délégués appelés à siéger dans les différents Syndicats,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le Conseil Municipal DESIGNNE les délégués suivants aux différents syndicats :

SYNDICATS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIVOM DE POMMERIEUX-SILLEGNY	<ul style="list-style-type: none">- CARRE Gilles- THOUVENOT Géraldine- DESTREMONT Jean-Paul- CAPUZZO Aurélie	
SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA SEILLE AVAL (S.M.A.S.A.)	<ul style="list-style-type: none">- GRUNFELDER Jean-Marc- KLEIN Jean-Paul	<ul style="list-style-type: none">- WOIRHAYE Daniel- CALLIZOT Marie-Claude
SYNDICAT DES EAUX DE VERNY	<ul style="list-style-type: none">- WOIRHAYE Daniel- KLEIN Jean-Paul	<ul style="list-style-type: none">- GRUNFELDER Jean-Marc - CALLIZOT Marie Claude

2. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions fixées par l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Cette liste sera annexée à la présente délibération.

3. DELIBERATION DESIGNANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

- M. Laurent GIANESELO
- M. Daniel WOIRHAYE
- M. Jean-Paul KLEIN

Sont candidats au poste de suppléant :

- Mme Géraldine THOUVENOT
- M. Gilles CARRÉ
- M. Jean-Paul DESTREMONT

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

- M. Laurent GIANESELO,
- M. Daniel WOIRHAYE
- M. Jean-Paul KLEIN

- délégués suppléants :

- Mme Géraldine THOUVENOT
- M. Gilles CARRÉ

- M. Jean-Paul DESTREMONT

4. DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. Aussi, je vous propose de créer sept commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

La Commission « gestion de la salle et relations avec les associations » sera chargée de la culture, de l'animation socioculturelle, des sports, de la jeunesse, des loisirs et de la gestion de la salle Pauline de Turgy.

La Commission « aide sociale » traitera des dossiers relevant des affaires sociales, des seniors, de la petite enfance, de la lutte contre les exclusions, du handicap, de l'économie solidaire et de la santé.

La Commission « sécurité et sûreté » sera dédiée à l'examen des dossiers relevant de la réglementation Sécurité civile et risques majeurs et ainsi que des dossiers liés au trafic et à la circulation.

La Commission « Cadre de Vie » traitera des dossiers relevant des jardins et espaces verts, du fleurissement et à la propreté.

La Commission « travaux » traitera des dossiers relevant des travaux sur infrastructures, des voies d'eau, travaux de voirie.

La Commission « finances » traitera les dossiers relatifs aux domaines suivants : achat et commande publique, finances et fiscalité.

La Commission « informations/communication » sera chargée des sujets en relation avec l'attractivité, le rayonnement de Sillegny, le tourisme, l'information et la communication.

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 6 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à 7 commissions. Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1 - Commission « gestion de la salle et relations avec les associations »

- 2 - Commission « aide sociale »
- 3 - Commission « sécurité et sûreté »
- 4 – Commission « Cadre de Vie »
- 5 - Commission « travaux »
- 6- Commission « finances »
- 7- Commission « informations/communication »

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 6 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à sept commissions.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- 1 - Commission « gestion de la salle et relations avec les associations » : Mme Aurélie CAPUOZZO, M. Jean-Paul DESTREMONT et M. Gilles CARRÉ
- 2 - Commission « aide sociale » : Mme Marie-Claude CALLIZOT, Mme Margaux PERRETTA, Monsieur Gilles CARRÉ, M. Laurent GIANESELO et Mme Aurélie CAPUOZZO
- 3 - Commission « sécurité et sûreté » : Mme Valérie DRIDÉ, Mme Margaux PERRETTA, M. Gilles CARRÉ, M. Laurent GIANESELO, M. Daniel WOIRHAYE et M. Jean-Paul KLEIN
- 4 – Commission « Cadre de Vie » : Mme Valérie DRIDÉ, M. Gilles CARRÉ, M. Laurent GIANESELO et M. Daniel WOIRHAYE
- 5 - Commission « travaux » : M. Jean-Paul DESTREMONT, M. Daniel WOIRHAYE et M. Jean-Paul KLEIN
- 6- Commission « finances » : M. Laurent GIANESELO, M. Jean-Paul DESTREMONT et Mme Aurélie CAPUOZZO
- 7- Commission « informations/communication » : Mme Valérie DRIDÉ, Mme Margaux PERRETTA, M. Gilles CARRÉ et M. Jean-Paul DESTREMONT

5. DESIGNATION DU DELEGUE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Suite à la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 portant sur les modalités d'inscription sur les listes électorales et instituant un répertoire électoral unique (REU) géré par l'INSEE, les

commissions administratives sont supprimées et des commissions de contrôle doivent être créées.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, cette commission de contrôle est constituée :

- D'un délégué de l'administration
- D'un délégué du tribunal
- D'un membre du conseil municipal n'ayant pas de délégation pour la tenue des opérations électorales (ni maire, ni adjoints)

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, un nouveau délégué doit être désigné afin de siéger dans cette commission.

Le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal, un volontaire pour exercer cette mission.

- Monsieur Gilles CARRÉ se porte volontaire

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité et Monsieur Gilles CARRÉ est nommé délégué de la commission de contrôle des listes électorales de Sillegny.

La séance est levée à 20h50

Le Maire,

Jean-Marc GRUNFELDER